

## Réponse à une demande de permission de voirie

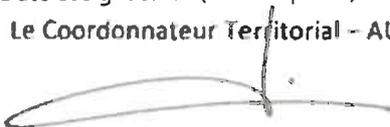
Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1068937/CAN500084/2500555 /  
Date : 10/03/2025  
Contact : Cedric DELPUECH

UI AURA (Auvergne Puy de Dôme)  
52 RUE DE LA PARLETTE

63962 CLERMONT FERRAND 9

### Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE  15000 AURILLAC	Permission accordée : Conformément à la PI du 25/03/2025 Date et signature : (Nom et qualité) <b>Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC</b>  <b>Vincent GALIBERN</b> Le 26/03/2025 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

### Localisation des Travaux

15220 ST MAMET LA SALVETAT - RD20.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
<b>Nature des travaux :</b> Travaux sur réseau						
Commentaires : Pose d'une chambre Orange type L1T sans fond sur PVC45 existant						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 14/04/2025						
Durée prévisible des travaux : 2.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040						

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Tranchée(s)**

**RD n° 66**

**Demande de: ORANGE**

**Objet de la demande: Travaux pour la fibre**

**Commune(s): ST MAMET LA SALVETAT      Lieu-dit : 4 RTE DE LA CROIX BLANCHE**

Le 25 mars 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC  
Monsieur Cedric Delpuech représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

**Signatures**

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage



Delpuech Cedric  
c=FR, o=Orange,  
cn=Delpuech Cedric,  
email=cedric.delpue  
ch@orange.com  
2025.03.25 16:17:20  
+01'00'

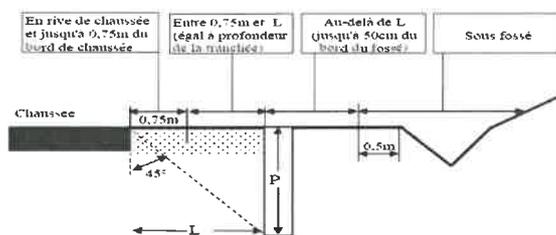
Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI)  observations diverses
					Sous Chaussée	Sous accotement		Sous fossé	Sous trottoir	
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée			
66	Cat 3	Au PR2+290	G	TT		1x2m				Pose d'une chambre L1T Schéma 6-2

\* Techniques :  
 TT = tranchées traditionnelles  
 TE = tranchées étroites  
 FD = Forage dirigé  
 F = Fonçage  
 SA = Supports aériens



**Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3**

